



SESSION
10/07/2020

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID : 007-210703195-20200710-DELIB662020-DE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Mise à disposition
mobilier vélo par le
Département de
l'Ardèche

L'An Deux Mille Vingt, le dix juillet dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Faure-Pinault, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Pour : 27
Abstentions : 0
Contre : 0

Excusés : MM Chasson (pouvoir à Faure-Pinault), Dersi (pouvoir à Mazeyrat), Diatta (pouvoir à Peverelli), Durif (pouvoir à Lorenzo), Keskin (pouvoir à Tolfo), Segueni (pouvoir à Galiana), Souche (pouvoir à Noël).

Absentes non excusés : Mmes Gaillard, Heyndrickx.

Secrétaire : M. Boukal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L 3112-1.

La Commune a constitué un dossier pour obtenir du mobilier vélo auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à projet PASS TERRITOIRES 2020.

Le Département a répondu favorablement à cette demande et a décidé de mettre à disposition de la commune gratuitement, sous forme de subvention en nature, le matériel suivant :

- 1 Arceau - Borne A décor Abri plus pour une valeur de 118,80 € TTC,
- 2 Rack 3 - Borne A Décor Abri plus pour une valeur totale de 523,20 € TTC,
- 5 Rack 5 - Borne A Décor Abri plus pour une valeur totale de 1902 € TTC,
- 1 Abri ouvert - « châtaigne » conçue par l'Agence des métiers art pour une valeur de 4622,40 € TTC.

Ce matériel sera installé dans la ville, notamment aux abords des écoles, afin de favoriser l'utilisation du vélo dans les déplacements urbains.

Il convient pour cela d'accepter d'intégrer ce mobilier dans le patrimoine de la commune.

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,

- accepte d'intégrer dans son patrimoine le mobilier vélo cédé par le Département de l'Ardèche et listé ci-dessus.

- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

